



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEZIA, BEAUJOUAN, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. EYL

PV du 5 novembre 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers le lundi 11 novembre 2024.



Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX SUR SEINE

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture du terrain d'honneur René Ciret du jeudi 17 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des terrains en herbe des stades du Breuil et des Templiers du jeudi 10 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT GERMAIN LES CORBEIL

Fermeture des terrains en herbe stade municipal d'Almeida les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Prés Basques jusqu'au mardi 12 novembre 2024.

COUPES

**SENIORS ESSONNE Cadrage avant 1/16^{èmes}
SENIORS DISTRICT 2^{ème} tour**

A jouer : le 17 NOVEMBRE 2024 à l'horaire officiel

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

CALENDRIERS

U15 F à 8

Courriel d'ETAMPES FC en date du 4 novembre 2024 demandant l'engagement d'une équipe U15 F à 8 en phase 1.

La Commission ne peut répondre favorablement à cette demande, car le critérium a débuté le 12 octobre 2024 pour la phase 1.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BENFICA YERRES

U14 D4/A

14h00

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BENFICA YERRES

U16 D4/D

13h00

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 26 OCTOBRE 2024

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 29798797 * BONDOUFLE AMC 1 / ST MICHEL FC 91 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



U15 F à 8 * Poule B

Match n° 29798865 * MILLY GATINAIS FC 1 / RIS ORANGIS US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 29798885 * VIRY CHATILLON ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 2 novembre 2024 et courriel d'ORSAY BURES FC à jouer le 11 janvier 2025

ST MICHEL FC 91 1 / ORSAY BURES FC 1

Match remis du 12 octobre 2024 à jouer le 21 décembre 2024

PALaiseau US 1 / ORSAY BURES FC 1

U15 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 29798915 du 19 octobre 2024

RIS ORANGIS US 1 / BRUNOY FC 1 * Poule B

Reprise du dossier.

Courriel de BRUNOY FC.

La Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2024.

U18 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

MONTGERON ES 1 / TROIS VALLEES FC 2

Accord de la Commission.

Match n° 29798770 du 12 octobre 2024

DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.



Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 15 et 22 octobre 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse de DOURDAN SPORTS suite aux demandes de rapport et de résultat des 15, 22 et 29 octobre 2024.

Aucune réponse de MONTGERON ES suite à la demande de résultat du 29 octobre 2024.

La Commission dit match perdu à DOURDAN SPORTS 1 et MONTGERON ES 1 (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire à DOURDAN SPORTS.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de DOURDAN SPORTS 1 pourra être mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / PARAY FC 1 * Essonne

Accord de la Commission.

Match n° 29919858 du 17 novembre 2024

BRETIGNY FCS 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * Essonne

Courriel de BRETIGNY FCS.

En raison d'un match de Coupe de France, la Commission reporte la rencontre au mercredi 20 novembre 2024 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer à une date ultérieure

VAL YERRES CROSNE 3 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D3/B

Match remis du 22 septembre 2024 à jouer le 17 novembre 2024

LISSOIS FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

Match remis du 20 octobre 2024 à jouer le 17 novembre 2024

DRAVEIL FC 3 / SUD ESSONNE 2 * D5/A

Match remis du 27 octobre 2024 à jouer le 17 novembre 2024

PAYS LIMOURS ENT 1 / GRIGNY US 2 * D1

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

IGNY AFC 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1

IGNY AFC 2 / DRAVEIL FC 1 * D1 du 1^{er} décembre 2024

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 1 / SUD ESSONNE 1 * D3/A



MNVDB FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (réaménagement des horaires des différentes équipes), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

MNVDB FC 3 / ARPAJONNAIS RC 1 * D5/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (centraliser les rencontres sur le même terrain).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VIRY CHATILLON ES 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain disponible).

Match n° 28609348 du 3 novembre 2024

EVERY COURCOURONNES 1 / BRUNOY FC 1 * D3/A

Demande d'EVERY COURCOURONNES de changement d'horaire via Footclubs le 30 octobre 2024.

Accord de BRUNOY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVERY COURCOURONNES pour demande tardive.

Match n° 28609778 du 3 novembre 2024

JANVILLE LARDY ASL 1 / LINAS MONTLHERY ESA 3 * D3/B

Lecture FMI.

Rapport et courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

JANVILLE LARDY ASL 1 : 0 but

LINAS MONTLHERY ESA 3 : 7 buts

Match n° 28609351 du 10 novembre 2024

BREUILLET FC 2 / EVERY COURCOURONNES 1 * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 27 OCTOBRE 2024

D2

Match n° 29731011 * SERMAISE FC 5 / FONTENAY VICOMTE FR 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



FMI NON PARVENUE DU 3 NOVEMBRE 2024

D1

Match n° 28613443 * PECQUEUSE AS 5 / VILLEMORISSON FC 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2024.

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer le 5 janvier 2025

VAL YERRES CROSNE 5 / PAYS LIMOURS ENT 5 * D1

PLATEAU SACLAY ENT 5 / SERMAISE FC 5 * D2

VILLABE ETS 5 / ST MICHEL FC 91 5 * D2

CHAMPIONNAT U14

Match remis du 21 septembre 2024 à jouer le 14 décembre 2024

ST GERMAIN ST PIERRE 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D4/D

Match remis du 5 octobre 2024 à jouer le 23 novembre 2024

ARPAJONNAIS RC 2 / BONDOUFLE AMC 1 * D3/B

Match remis du 5 octobre 2024 à jouer le 14 décembre 2024

ARPAJONNAIS RC 3 / ST VRAIN-SO VERTOIS 1 * D4/C

Matches remis du 12 octobre 2024 à jouer le 23 novembre 2024

LONGJUMEAU FC 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

EPINAY ATHLETICO FC 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

RIS ORANGIS US 3 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/C

ORSAY BURES FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D3/C

BREUILLET FC 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/D

Match remis du 12 octobre 2024 à jouer le 14 décembre 2024

ST MICHEL FC 91 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 3 / COUDRAYSIEN FC 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / COURCOURONNES FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème vestiaires), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

GIF SFOC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (disponibilité du terrain).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / VILLABE ETS 3 * D4/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29437183 du 2 novembre 2024

BENFICA YERRES 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Lecture FMI.

Courriel de BENFICA YERRES.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BENFICA YERRES 1 : 1 but

COUDRAYSIEN FC 1 : 9 buts

Match n° 29437577 du 2 novembre 2024

VILLEMOISSON FC 1 / EVRY FC 5 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EVRY FC 5.

Amende réglementaire à EVRY FC.

CHAMPIONNAT U15

Match n° 28618430 du 9 novembre 2024

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D1/B

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h00.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 20 OCTOBRE 2024

D1

Match n° 29408832 * PARAY FC 1 / EVRY FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2024.

FMI NON PARVENUES DU 3 NOVEMBRE 2024

D2/A

Match n28618015 * EVRY FC 3 / ARPAJONNAIS RC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2024.



Match n° 29683997 * DOURDAN SPORTS 1 / VAL YERRES CROSNE 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 29436508 * ETAMPES FC 2 / ST MICHEL FC 91 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à ST MICHEL FC 91 pour non-connaissance des identifiants.

D4/C

Match n° 29436775 * ATHIS-MONS USO 1 / ARPAJONNAIS RC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2024.

Match n° 29684073 * VILLEMORISSON FC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST GERMAIN SAINTRY 2 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B du 17 novembre 2024

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de coupe de l'Essonne Seniors à 15h00).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (réaménagement des horaires des différentes équipes).

Match n° 29436775 du 3 novembre 2024

ATHIS-MONS USO 1 / ARPAJONNAIS RC 3 * D4/C

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement d'horaire via Footclubs le 29 octobre 2024, après 16h00.

Accord d'ARPAJONNAIS RC le 31 octobre 2024 à 21h23.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour demande tardive.



Match n° 29436681 du 10 novembre 2024

BREUILLET FC 1 / MNVDB FC 2 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 27 OCTOBRE 2024

D2/A

Match n° 28617766 * EVRY FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à EVRY FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUES DU 2 NOVEMBRE 2024

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 29683888 * PORT RIS ORANGIS 1 / ORSAY BURES FC 2 * D3/B

Match n° 29436223 * ARPAJONNAIS RC 3 / ATHIS-MONS USO 1 * D3/C

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer à une date ultérieure

ST MICHEL FC 91 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SACLAS MEREVILLE US 1 / ATHIS-MONS USO 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 28617743 du 3 novembre 2024

DOURDAN SPORTS 2 / MENNECY CS 2 * D2/A

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28617745 du 3 novembre 2024

EVRY FC 3 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 * D2/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC.



Frais d'arbitrage à la charge de TROIS VALLEES FC (article 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 29683912 du 10 novembre 2024

BOUSSY-QUINCY FC 2 / BALLANCOURT FC 2 * D3/B

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC demandant un changement d'horaire pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problèmes de logistique).

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-utilisation de Footclubs.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 3 NOVEMBRE 2024

D1

Match n° 28613778 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / MASSY 91 FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2024.

D2/B

Match n° 28614130 * MILLY GATINAIS FC 1 / BREUILLET FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer le 12 janvier 2025

PLATEAU SACLAY ES 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/B

Match remis du 3 novembre 2024 à jouer le 5 janvier 2025

OLLAINVILLE AS 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

BRUNOY FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 28613754 du 10 novembre 2024

FLEURY 91 FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D1

La Commission reporte la rencontre au 22 décembre 2024.

Match n° 28617010 du 10 novembre 2024

PLATEAU SACLAY ES 2 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/B

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 27 OCTOBRE 2024

Poule B

Match n° 29434592 * PALAISEAU US 4 / MONTGERON ES 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 3 NOVEMBRE 2024

Poule B

Match n° 29434622 * JANVILLE LARDY ASL 4 / MONTGERON ES 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer le 15 décembre 2024

ORSAY BURES FC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule C

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer le 12 janvier 2025

MOLIERES-PECQUEUSE 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule D

Demande de changement de terrain via Footclubs

COURCOURONNES FC 4 / PALAISEAU US 4 * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs et arrêté Municipal de fermeture du terrain en herbe

EPINAY SUR ORGE SC 4 / VIGNEUX FCO 4 * Poule A * du 10 novembre au 15 décembre 2024

Accord de la Commission.

Match n° 29434446 du 10 novembre 2024

BREUILLET FC 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 29434596 du 10 novembre 2024

LES VIEUX DU FOOT 4 / PORT. RIS ORANGIS 4 * Poule B

Demande des PORT. RIS ORANGIS de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.



Match n° 29434886 du 3 novembre 2024

TROIS VALLEES FC 4 / VILLEJSUT AVENIR 4 * Poule D

Courriel de TROIS VALLEES FC.

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLEJUST AVENIR 4.

Amende réglementaire à VILLEJUST AVENIR.

+55 ANS

TI 72h du 3 novembre 2024 à jouer à une date ultérieure

ST MICHEL FC 91 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A

ST MICHEL FC 91 7 / VILLABE ETS 7 * Poule B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A * du 22 décembre 2024 au 2 janvier 2025

Accord de la Commission.

Match n° 29551114 du 3 novembre 2024

VILLEMORISON FC 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule B

Demande de TOURNELLES CONCY de changement de date via Footclubs le 30 octobre 2024.

Accord des deux clubs pour jouer le 23 février 2025.

Accord de la Commission.

Amende réglementaire à TOURNELLES CONCY pour demande tardive.